

La charte des droits des parents

- 1) Les parents ont le droit de ne pas savoir quoi faire. Même quand le petit s'écrase à terre, bleu marin, au milieu de la rangée des produits surgelés de l'épicerie.
- 2) Les parents ont le droit d'imaginer qu'ils lancent leurs enfants au bout de leurs bras, qu'ils les tranchent en rondelles ou les offrent en cadeau à quelqu'un. Ils ont même le droit de dire leurs fantasmes.
- 3) Les parents ont le droit de pleurer quand ils ont de la peine, quand ils se sentent dépassés, quand ils sont fatigués. Ils ont aussi le droit de pleurer «pour rien».
- 4) Les parents ont le droit inaliénable de se tromper. Ils ont alors le devoir de s'en excuser.
- 5) Les parents ont le droit d'avoir quelqu'un qui leur est cher pour leur frotter le dos dans les moments de découragement. (Y a-t-il quelqu'un dans la salle pour ce faire)
- 6) Les parents ont le droit de prendre autant de photos qu'ils veulent, de parler sans cesse de leurs enfants et de raconter trois fois comment le petit dernier a déboulé les escaliers.
- 7) Les parents ont le droit d'avoir l'air ridicule en tout temps, en se roulant par terre, en participant à un cours de grimace, en se déguisant en lapin de Pâques, surtout si c'est pour faire rire leur petit trésor.
- 8) Les parents ont le droit de hurler à pleins poumons à la tête de tous ceux qui, adultes ou enfants, blessent leur petit, le brutalisent, le méprisent, l'insultent, l'humilient, l'embrigadent ou en abusent.
- 9) Les mères ont le droit de porter des pantalons moulants, des décolletés profonds et des talons aiguilles sans que quiconque doute de leur qualité de bonnes mères.
- 10) Tous les parents ont le droit qu'on leur dise qu'ils font bien leur job de parent.
- 11) Les parents ont le droit de donner des becs sur les fesses de leur enfant. Les pères et les mères ont le droit de caresser leur petite fille et leur petit garçon en les serrant dans leurs bras, en les enlaçant, en leur donnant des becs dans le cou, sur les joues, les yeux, les oreilles, les cuisses, alouette !
- 12) Les parents ont le droit d'avoir en enfant qui ne se développe pas plus vite que celui de la voisine et ne brise aucun record d'intelligence.
- 13) Les parents ont raison de croire qu'ils connaissent leur petit mieux que personne et ils ont le droit de le dire au prof, au médecin, et à tous ceux qui veulent intervenir auprès de leur enfant. Conséquemment, les parents ont de droit d'être en désaccord avec le médecin, le prof, l'orthopédaogogue, l'éducatrice de garderie, les grands-parents et tous les autres. Et oui, ils ont le droit de ne pas suivre leurs conseils.
- 14) Les parents ont le droit inaliénable de se plaindre
- 15) Tous les parents qui le souhaitent ont le droit de préserver et entretenir un contact régulier et signifiant avec leur enfant. Même si, pour ce faire, ils ont dans certain cas, besoin d'être accompagnés et supportés

Ce texte est également publié dans le livre *Le Petit Paradis*, Éditions de l'Homme, 1995